



La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur
L'intérêt général du projet de réalisation d'un équipement à
vocation culturelle et cultuelle sur la Ville de Sens
et la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la
Ville de Sens

Par arrêté n° ARR1810251811ART du 25 octobre 2018, Madame la Présidente de l'Agglomération du grand Sénonais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet de réalisation d'un équipement à vocation culturelle et cultuelle sur la Ville de Sens ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Sens qui en découle.

A cet effet et par ordonnance n° E 18000107/21 en date du 9 octobre 2018 prise par le tribunal administratif de Dijon, Monsieur Michel SCHAEGIS, colonel, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais – 14, boulevard du 14 Juillet à Sens du 26 novembre au 9 janvier 2019.

L'objet et les caractéristiques principales de cette procédure peuvent être résumées comme suit :

- La justification de l'intérêt général du projet de création d'un nouveau centre culturel et cultuel permettant d'offrir un niveau d'équipements publics adapté aux besoins de la population en croissance et à la préservation de la liberté de culte.
- La mise en compatibilité du PLU afin de permettre la réalisation de ce projet, laquelle implique un changement de zonage du terrain d'assiette du projet, la définition d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) destinée à assurer l'intégration du projet et son implantation au sein de la parcelle ainsi que l'adoption du règlement de la zone UL.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, seront mis à disposition, sous format papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au 14 boulevard du 14 Juillet à Sens aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté d'Agglomération à savoir du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à midi et de 14 heures à 17 heures et ce, durant toute la durée de l'enquête, hors jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site internet de la Ville de Sens <https://www.ville-sens.fr/votre-ville/amenagement-du-territoire/implantation-dun-equipement-culturel-et-cultuel> et sur celui de l'Agglomération du Grand Sénonais <https://www.grand-senonais.fr/habitat-et-urbanisme/implantation-dun-equipement-culturel-et-cultuel-a-sens>. Pendant toute cette période, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et pourront éventuellement consigner leurs observations :

- à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, sur la boîte mail dédiée spécifiquement à cette enquête : enquete-publique-1041@registre-dematerialise.fr
- directement sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1041>
- sur la boîte mail de la Communauté d'Agglomération : courrier@grand-senonais.fr
- Sur les registres papier disponibles à l'accueil du 14 boulevard du 14 Juillet et à l'accueil de l'hôtel de ville -100, rue de la République à Sens
- Par courrier postal à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, Communauté d'agglomération du grand sénonais, 21 boulevard du 14 Juillet à Sens.

Les propositions et les observations seront régulièrement mises en ligne et accessibles sur le site internet de la Ville de Sens et de la Communauté d'Agglomération.

Toute personne pourra également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête- y compris le registre mis à jour- en en faisant la demande à l'adresse suivante : courrier@grand-senonais.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Communauté d'agglomération, 14 boulevard du 14 Juillet à Sens, 2^{ème} étage, aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 26 novembre 2018 de 9 heures à midi**
- **Samedi 1^{er} décembre 2018 de 9 heures à midi**
- **Mercredi 12 décembre de 9 heures à midi**
- **Lundi 17 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures**
- **Mercredi 9 janvier 2019 de 14 heures à 17 heures**

Les informations relatives à ce dossier et entrant dans le cadre de cette enquête publique, peuvent être demandées à Madame Marie Louise Fort, Président de la Communauté d'agglomération du Grand sénonais, 21 boulevard du 14 Juillet à Sens ou par mail : courrier@grand-senonais.fr

A l'issue du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur clos et signé par lui. Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté d'agglomération le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ce rapport et les conclusions motivées seront tenus à disposition du public pendant un an à la Communauté d'agglomération du Grand sénonais – 14, boulevard du 14 Juillet à Sens aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur les sites internet de la Ville de Sens <https://www.ville-sens.fr/votre-ville/amenagement-du-territoire/implantation-dun-equipement-culturel-et-cultuel> et sur celui de l'Agglomération du Grand Sénonais <https://www.grand-senonais.fr/habitat-et-urbanisme/implantation-dun-equipement-culturel-et-cultuel-a-sens>.

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, autorité compétence, in fine, pour approuver le Plan Local d'Urbanisme.